

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 15 mai 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Étaient présents : Céline BONVINI (arrivée à 19h45 au point n°3), Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Marie-Lise PERRIN, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sandrine BUDIN (pouvoir à Michelle PILOZ), Guillaume DAVID (pouvoir à Estelle GHORIS), Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER (pouvoir à Estelle KELLER), Christophe GUSI (pouvoir à Yoann GODET), Virginie LAURENT-MEYER (pouvoir à Alexandra DURY), Aimé VIAL (pouvoir à Frédéric VIAL)

Date de la convocation : 9 mai 2023

Secrétaire de séance : Marie-Lise PERRIN

Conseillers présents à l'ouverture : 19. Quorum atteint.

Délibération n°51-2023 : Convention de partenariat avec la Maison Familiale Rurale de Morestel

La MFR (Maison Familiale Rurale) est à la recherche de financements pour les projets des élèves.

Il a donc été proposé à la MFR de distribuer les publications municipales moyennant une participation financière.

**Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- CONFIE la distribution des revues municipales par la Maison Familiale Rurale de Morestel, à savoir : 4 à 5 distributions par an de 2400 exemplaires moyennant une participation de la commune de 500€ par édition
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la MFR.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 15 mai 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.

Frédéric VIAL

Le Maire,





MFR DE MORESTEL
L'école de l'Alternance

Convention de partenariat

Entre :

La ville de Morestel, représentée par Frédéric Vial et dûment habilité par la délibération N° 52-2023 du 15 mai 2023

Et

Monsieur Gachon, directeur de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Morestel

Afin d'aider à la réalisation de projets organisés par les élèves de l'établissement, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : engagement de la MFR

La MFR de Morestel s'engage à distribuer les revues municipales dans les boîtes aux lettres des Morestellois :

- 4 à 5 distributions par an
- 2400 exemplaires par distribution (Environ 2400 boîtes aux lettres)
- la distribution pourra se faire sur une semaine ouvrée.

Les exemplaires non distribués seront rendus en Mairie (ou les exemplaires non distribués seront récupérés par la Ville)

La MFR informera la ville de la date de fin de la distribution et fera remonter les éventuelles difficultés rencontrées.

Article 2 : engagement de la ville de Morestel

En contrepartie, la ville de Morestel versera une la participation d'un montant de 500€ par édition à la MFR.

Article 3 : modalités pratiques

Le calendrier des distributions sera établi conjointement entre la ville et la MFR pour s'assurer la présence à la MFR des élèves.

La ville mettra à disposition de la MFR d'un plan de Morestel sectorisé pour faciliter le travail des élèves

La livraison des revues se fera directement à la MFR, un agent communal se déplacera à la MFR pour vérifier la conformité de la livraison.

Article 4 : fin du partenariat

Il pourra être mis fin à cette convention de partenariat à tout moment par l'une ou l'autre des parties, de façon expresse et en respectant un préavis de 2 mois.

Fait à Morestel le

Le Maire de Morestel

Le Directeur de la MFR

Frédéric VIAL

Patrick Gachon